



Bureau du Surintendant d'État à l'Éducation

DEMANDE D'ENSEIGNEMENT À DISTANCE POUR LES ÉLÈVES ÉVENTUELLEMENT SUJETS À UNE NÉGLIGENCE EN MATIÈRE D'ÉDUCATION, ANNÉE SCOLAIRE 2021-22

Dans certaines circonstances, décrites dans l'ordonnance de l'administrateur municipal n° 2021-6, un organisme local responsable de l'enseignement peut fournir un enseignement à distance à un élève dont le(s) parent(s) ou tuteur(s) ont été signalés à l'Organisme de services à l'enfance et à la famille (Child and Family Services Agency/CFSA) ou à la Division des services sociaux du tribunal de la famille des tribunaux du District de Columbia (Family Court Social Services Division of the District of Columbia Courts/FCSSD) en raison d'une éventuelle négligence en matière d'éducation de l'élève. Le présent formulaire met en œuvre l'ordonnance de l'administrateur municipal n° 2021-6.

Le présent formulaire peut être utilisé lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- Une école a établi un rapport de négligence soupçonnée en matière d'éducation d'un élève au CFSA ou à la FCSSD, conformément au Code officiel du DC § 38-208 ;
- Le CFSA ou la FCSSD ont enquêté sur le rapport conformément à leurs procédures opérationnelles normalisées ;
- Le CFSA ou la FCSSD ne sont pas en mesure d'obtenir l'accord pour que l'élève fréquente l'école en personne ;
- L'élève n'est pas admissible à une certification médicale pour l'apprentissage à distance ; et
- Le CFSA ou la FCSSD ont déterminé que l'apprentissage à distance de l'élève ne présenterait pas de problèmes de sécurité pour celui-ci.

Le fait de remplir le présent formulaire **ne garantit pas** que l'élève sera autorisé à fréquenter l'école via l'apprentissage à distance au cours de l'année scolaire 2021-2022. **La décision d'autoriser ou non l'apprentissage à distance est prise par le LEA. Les décisions d'admettre un élève dans l'apprentissage à distance sont basées sur les normes suivantes et sur les considérations d'espace disponible, financières et autres opérationnelles d'un LEA.** Les réponses aux questions de la Partie II du présent formulaire seront l'un des éléments utilisés par le LEA/l'école pour déterminer s'il faut approuver l'accès à l'apprentissage à distance. Les réponses seront évaluées en fonction des normes suivantes.

NORME 1 : BESOIN D'APPRENTISSAGE À DISTANCE

La demande d'apprentissage à distance a une justification claire et spécifique liée à la COVID.

NORME 2 : PARTICIPATION RÉGULIÈRE ET OPPORTUNE À L'APPRENTISSAGE À DISTANCE

La demande comprend des mesures claires et spécifiques qui ont été prises, ou seront prises, pour assurer la participation régulière et opportune de l'élève à l'apprentissage à distance, et l'élève dispose d'un solide dossier d'assiduité à l'apprentissage à distance au cours des précédentes opportunités d'apprentissage virtuel fournies par le LEA à partir de mars 2019 et tout au long de l'année scolaire 2020-21.

NORME 3 : ENVIRONNEMENT D'APPRENTISSAGE À DISTANCE

La demande contient une description claire et précise de ce que sera l'environnement d'apprentissage de l'élève pendant que celui-ci participe à l'apprentissage à distance, et cet environnement est adapté à l'apprentissage à distance. Elle comprend également un plan clair et spécifique pour fournir une supervision quotidienne, afin de soutenir l'élève alors qu'il est engagé dans l'apprentissage à distance.

NORME 4 : ACCÈS À LA TECHNOLOGIE

Confirmation que l'élève a, ou aura, accès au matériel informatique, aux programmes en ligne et à la bande passante Internet appropriés pour soutenir un apprentissage à distance efficace. Si vous n'avez pas accès au matériel ou à la bande passante Internet appropriés, vous pouvez demander à l'école de vous les fournir. Un élève ne devrait pas se voir refuser l'apprentissage à distance en raison du besoin de technologie ou de services Internet ; les LEA, s'ils offrent un apprentissage à distance, devraient répondre à ces besoins si les élèves en ont besoin.

Consignes: Remplissez le formulaire dans son intégralité. Seuls les formulaires comportant des réponses complètes dans tous les champs seront pris en compte. Soumettez le formulaire à l'école de l'élève pour examen et offre potentielle d'apprentissage à distance.

PARTIE I : INFORMATIONS SUR L'ÉLÈVE : À REMPLIR PAR LE PARENT/TUTEUR

INFORMATIONS SUR L'ÉLÈVE :

Nom de l'élève _____ DDN _____

Adresse : _____

École d'inscription _____

Nom du parent/tuteur _____ Téléphone _____

Signature du parent/tuteur _____ Date _____

PARTIE II : DESCRIPTION DU SOUTIEN AUX PARENTS EN MATIÈRE D'APPRENTISSAGE À DISTANCE

Pour aider les LEA et les écoles à déterminer si un élève est admissible à l'apprentissage à distance, les parents/tuteurs **doivent** répondre aux questions suivantes pour examen par le LEA ou l'école de leur enfant. Ces réponses seront utilisées pour démontrer l'état de préparation et la probabilité de réussite en matière d'apprentissage à distance. Veuillez utiliser l'espace fourni et ne joindre des pages supplémentaires qu'aux endroits indiqués.

1. **Décrivez les obstacles sanitaires liés à la COVID-19 que l'élève et/ou la famille ont rencontrés et qui font de la présence en personne de l'élève un défi au cours de l'année scolaire 2021-22. Vous pouvez joindre des documents supplémentaires pour étayer votre réponse descriptive.**

2. **Décrivez comment le parent ou le tuteur assurera la participation régulière et opportune de l'élève à l'apprentissage à distance.**

3. **Décrivez l'environnement d'apprentissage de l'élève pendant qu'il fréquente l'école via l'apprentissage à distance, ainsi que les mesures que le parent ou tuteur prendra pour fournir une supervision et un soutien adaptés à l'âge afin que les élèves puissent s'engager pleinement.**

4. **Votre enfant a-t-il accès à Internet et à un dispositif d'apprentissage à distance ? Si non, décrivez les supports nécessaires de la part de l'école pour sécuriser l'accès à Internet et un dispositif d'apprentissage à distance.**

PARTIE III : ATTESTATION DU PARENT/TUTEUR

En signant le présent formulaire, je reconnais ce qui suit :

1. Je demande un apprentissage à distance pour mon enfant ou pour l'enfant dont je suis le tuteur (dénommé « mon enfant » tout au long du présent document).
2. Mon enfant a entre 5 et 18 ans.
3. Je comprends qu'en vertu de la loi du DC, l'éducation de mon enfant est obligatoire (requis), elle n'est pas facultative.
4. Je comprends qu'il est illégal pour mon enfant de s'absenter de l'école sans excuse valable.
5. Je comprends que la loi du DC limite le nombre d'absences non excusées, que ce soit pour l'apprentissage à distance ou les cours en personne, qu'un enfant peut accumuler avant que l'école ne signale ce dernier.
 - Élèves de 5 à 13 ans : 10 journées complètes à école - renvois à l'Organisme de services à l'enfance et à la famille (CFSA) ;
 - Élèves de 14 à 17 ans : 15 journées complètes - renvois à la Division des services sociaux du tribunal de la famille des tribunaux du District de Columbia (FCSSD) ;
6. Je comprends que mon enfant a été référé au CFSA ou à la FCSSD au cours de l'année scolaire 2021-2022 pour avoir accumulé trop d'absences sans excuse valable.
7. J'ai participé à une enquête lancée par le CFSA ou la FCSSD et on m'a dit que ces instances ont déterminé qu'il n'y avait aucun problème de sécurité pour mon enfant lié à l'apprentissage à distance ;
8. L'école de mon enfant peut offrir un apprentissage à distance à mon enfant si les normes décrites dans le présent formulaire sont respectées, mais elle n'est pas obligée de le faire ;
9. Je comprends que si l'école de mon enfant n'approuve pas l'apprentissage à distance pour ce dernier, la référence de mon enfant sera renvoyée au CFSA/à la FCSSD pour un examen plus approfondi. À ce moment-là, je devrai informer le CFSA/la FCSSD du plan pour que mon enfant réponde aux exigences de scolarité obligatoire ;
10. Je comprends que je suis légalement tenu de m'assurer que mon enfant fréquente l'école pendant l'examen de cette demande ;
11. Je comprends que tout apprentissage à distance approuvé par le biais de l'examen du présent formulaire ne s'étendra pas au-delà de l'année scolaire 2021-22 ;
12. Je comprends que si mon enfant est autorisé à remplir les exigences d'éducation via l'apprentissage à distance, il peut reprendre l'apprentissage en personne au cours de l'année scolaire 2021-2022 à la discrétion de l'école ;
13. Je comprends que même si mon enfant est autorisé à participer à l'apprentissage à distance, une fréquentation régulière est requise et enregistrée quotidiennement. Si un élève manque l'école, une excuse valable est requise dans les 5 jours suivant l'absence, pour que cette dernière soit considérée comme excusée.
14. Je comprends que fréquenter l'école à distance signifie être présent à toutes les classes, et cela peut signifier garder la vidéo allumée tout au long des cours si les classes sont en direct, ainsi que répondre rapidement lorsqu'on y est invité ;
15. Je comprends que si mon enfant n'a pas une assiduité satisfaisante à l'école offerte via l'apprentissage à distance à tout moment de l'année scolaire 2021-2022, l'autorisation de l'élève pour l'apprentissage à distance peut être révoquée et mon enfant devra y assister en personne ;
16. Je soutiendrai l'enseignement de mon enfant en matière d'apprentissage à distance en lui fournissant un espace sans distraction pour participer à cet apprentissage, et je maintiendrai une communication régulière avec l'école de mon enfant comme demandé, ou si mon élève ou notre ménage a du mal à se conformer aux exigences de l'apprentissage à distance ou de l'assiduité ; et
17. Je fournirai le niveau de supervision approprié pour m'assurer que l'enfant est en sécurité à la maison et focalisé sur l'apprentissage à distance.

Signature du parent/tuteur _____ Date _____